

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 16

Artikel: Douce assurance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'heretádzo áo père Butso.

STASSE l'è dza vilhe, quasu asse vilhe que la terra, ma que fa bon redere et contá de tein z'à autro, po que nion ne l'áoblie.

Lái avái en iádzo on certain Butso que l'avái, quemet on dit, práo bin áo sèláo et min de dévalle à l'ombro. Quand l'è que fu vilho et tot moindro, lái vint à l'idée de se remettre à son valet. Lái baille dan tot cein que l'avái, ma s'è-tái reservá son teni et son medzi, que lái deves-sái fourni. Seimbliáve que tot l'alláve su dáí ruvette, mà lo pouro Butso s'apègai binstout que l'a fé onna pátse de fou; peinsa-vo vái, assebin: son valet et principalameint la balla-felhie, onna gringalette que l'avái on mor à moteha, lái baillivant pas pi bin adrái à medzi, lái fasant cháota lo petit-goutá soi-disant que cein le farái toussi la né, jamé son lhi n'ètai fé, sa paillésse jamé brassáie et adi bramá et disputá. Po bin dere, lái fasant quemet à n'on caïon po cein que n'avant pe rein à preteindre, du que lau z'avái tot bailli. Lo père Butso, cein lo mináve et ie bourmáve sa colére ein catson ein sondzeint à la cavilhe que l'avái féte de se remettre à son valet.

Tot parái on dzo ie sè dit dinse: Atteinds-té vái, cráo bin que i'è trová mon affère po ellioure lo mor à ma bráva balle-felhie. — S'ein va adan vé ion de sè camerardo et lái dit dinse:

— Dis vái, Sami, prète-mé vái on par d'étius po on miemeint. Tè vu lè raportá tot tsaud.

Sami lè lái baille. Lo vilho Butso va dein son páilo, s'einelliou et quemeince à comptá elliou z'étius ein brameint on bocon fèt: « Cinquanta, cinquantion, ... soixanta, ... huitanta, ... ceint. » Ma elli guieux comptáve adi lè mímo et fasái état de lè reduire dein onna tiécetta que sè cotáve avoué on cadena. Cein fasái tant de trafi que vaitcé la balla-felhie qu'arreve guegni pè lo perte de la serraille, iò fut ébahia de vére elliou píce et sè peinsáve que la tiécetta ein étai ppleina dû que comptáve adi: « Cinq ceint, ... mille. » Lo vilho, ora, avái tot reduit et l'avái pas pí verí lè pí po rebaiill l'erdzeint à Sami, que sa balla-felhie cháotáve áo páilo et soléváve la tiécetta que l'étai gaillá pèsanta. On lái oyá senailli. « Lo vilho l'avái oncora oquie, que sè peinsá dinse, no z'avái pas tot bailli. Lái faut teni lè pí áo tsaud. » Lái avái dessus lo couvilliou on beliet que sè desái: « Ceci, c'est pour mon fils et ma belle-fille s'ils me soignent bien dans mes vieux jours. »

Et du clii dzor, rein ne manqué áo père Butso: dáí truffie frecache po dèdjonná; trái verro à dhí-z'háore; po dína adi dau routi áo bin de la dauba, dau frecasson; à petit-goutá dau grietz, dau fremádzo et que sè-io oncora. Et sa balla-felhie lái desái adi: « Medzi, père, vo faut bin vo governá. » Sa paillésse étai adi brassáie et lè pudze tiáite ti lè dzor. On ne lo remaufève pas, cá ie sè peinsávant que faillái bin lo soigni po avái lo magot. Lo vilho Butso étai benhiráo quemet on menistre: medzive bin, bévessái pas mau et droumessái quemet on plliot.

Tot parái la mort vint lo gravá de medzi, de báre et de droumi... Adieu, pedance, piquietta et bon lhi. L'a faliu modá po lo cemetiro. Salut, père Butse!

Adan la balla-felhie et lo valet cháotant áo páilo et décotant la tiécetta ái z'étius. « Euh! lo sacré guieux! Lái a pas pi on batse! Diabe lo preingne-te pas! No z'a einguieuzá, lo vilho cotien », qu'on lè z'ou dere et tempéta.

Et ie toumant la tiécetta iò lái avái rein que dáí pierre et on beliet que l'étai écrit dessus: « Clliau melion sant po accouilli à ti elliou que sant práo fou po se remettre à lau valet dévant lau mort ». MARC à LOUIS.

Douce assurance.

Un malade à son médecin :

— Hélas! non, docteur, je n'ai pas peur de mourir; mais ce que je redoute, c'est d'être enterré vivant

— Soyez tranquille, mon cher, du moment que c'est moi qui vous soigne.

Beau-papa s'y attendait. — Au retour du voyage de noce. Le gendre à son beau-père :

— J'ai le regret de vous dire que la vie avec votre fille est impossible.

— Vous ne m'apprenez là rien d'extraordinaire, mon gendre; je pensais bien que vous n'y tiendriez pas plus d'un mois; aussi ne puis-je que me féliciter d'avoir seulement loué le trousseau d'Adélaïde.

Les pièces modernes. — Monsieur à madame :
— Tu tiens absolument à aller au spectacle ce soir ?

— Oui, on joue une pièce dont je ne sais plus le nom, mais il s'agit d'une peinture de mœurs modernes.

— Ah! laisse-moi tranquille avec tes pièces modernes: en les voyant jouer, on ne sait jamais si l'on est au théâtre ou bien à la maison.

**L'ARRESTATION DE DAVEL**

Ce cliché est extrait de l'« Album-Souvenir du Centenaire », édité par la maison Vve Krieg et fils, à Lausanne.

L'heure de Lausanne, s. v. p.

IL y a, en ce moment, à Lausanne, conflit entre les autorités et les ménagères. Oh! c'est un tout petit conflit, presque imperceptible; à peine les journaux en ont-ils eu l'écho.

Un règlement municipal défend expressément de déposer, le soir, les caisses de balayures devant les maisons. C'est fort bien! Ces amoncellements de caisses et d'ordures, sur le trottoir, devant les portes, n'ont rien d'agréable à l'œil, ni à l'odorat, n'en déplaise aux pauvres hères qui, dans le silence de la nuit, frôlant les murs, viennent y chercher les débris de vieille ferraille, les chiffons, qu'ils iront vendre, le matin, pour quelques misérables sous. N'en déplaise aussi aux chiens — étiques et ventrus — qui, à coups de pattes, tournent les caisses fond sur fond, en dispersent le contenu sur la chaussée, dans l'espoir d'y trouver occasion d'aiguiser leurs mollahres sur quelque os tout barbouillé de poussière, de suie ou de marc de café et nu, souvent, comme un ver.

A qui enfreint le règlement: comparaison en « section de police » et amende.

Le règlement prescrit qu'à l'appel argentin de la clochette des balayeurs de ville, du sous-sol au sixième étage, toutes les ménagères à cheveux gris, toutes les bobonnes en bonnet blanc, doivent, alertes ou clopinant, accourir, caisse en mains, au tombereau municipal.

Fort bien encore! A cela, personne ne réplique. Mais, où les choses se gâtent, c'est lorsque la clochette des balayeurs prétend au rôle de réveil-matin et que ses tintements viennent surprendre nos dames au saut du lit, en un costume où elles n'aiment guère à se montrer, même avec une caisse de balayures dans les mains.

Farceurs de balayeurs, va!

Non, cela n'est pas admissible. Un règlement peut être sévère, draconien: on l'enfreint; il peut être plus ou moins concis et clair: nul n'est tenu de le comprendre, hormis ses auteurs et, à la rigueur, les personnes chargées de son application; il peut être curieux, indiscret — ils le sont souvent, plus que de raison, les règlements — mais, il ne doit point manquer à la galanterie.

A la galanterie, chacun est obligé, même les règlements. D'ailleurs, il ne faut point oublier que ceux-ci sont faits surtout pour les hommes; qu'en ce monde, les dames sont toujours un peu au bénéfice de l'exception. Elles n'aiment pas la manière forte, dont les autorités abusent quelquefois. En voulant trop molester les dames, on s'expose tôt ou tard à une protestation énergique des maris, car ce sont eux, en fin de compte, qui pâtissent. Qui va en section de police? Le mari. Qui paie l'amende? Le mari.

Si nous avons quelque conseil à donner à nos édiles, nous leur dirions:

« Pour votre tranquillité personnelle, pour celle des ménages de vos administrés, rétablissez bien vite, dans l'horaire de courses des tombereaux de balayures, l'heure lausannoise, la bonne heure lausannoise qui n'a jamais tant aimé à voir lever l'aurore et qui n'en est pas, pour cela, moins vertueuse ».

Rencontre.

— Un crêpe? Ah! pauvre ami, excusez-moi, je n'en savais rien! Et depuis quand êtes-vous veuf?

L'ami, très grave:

— Depuis la mort de ma femme.

LE MOIS DU MARTYR**Davel.**

Poème de Frédéric Monneron.

III**LE BANQUET**

Aux jours de sa jeunesse on le vit maintes fois
Ranimer les banquets aux accents de sa voix;
Mais, moins jeune, à la table il rêvait en silence,
A moins qu'il n'eût au cœur une ferme espérance.
Et Davel espérait. — « Oh! le temps est venu,
» Disait-il à son hôte, où l'ours sera vaincu:
» Nous rognons sa griffe, et, la tête enchaînée,
» Nous le ferons rôtir à notre cheminée.

— « Bien parlé, disait-on, riant avec malice.
» Buvez, major Davel; nous briserons nos fers,
» Et nous nous vengerons de ces baillis si fiers.
» Dès que l'aube aura lui, Davel, je vous répète,
» Vous verrez près de vous plus d'une baïonnette.
» Notre puissant conseil secondera vos vœux;
» On parlera de vous chez nos derniers neveux.
— Mais Davel soupirant: « Pourquoi parler de gloire?
» Dit-il. Je ne demande à Dieu que la victoire.
» Et si, du bon combat, le prix est remporté,
» Que nos derniers neveux goûtent la liberté!
» Mais, qu'on m'oublie! » Alors, rompant ce ton

[sévère,

De son hôte sans cœur Davel choqua le verre;
Mais le cristal heurté ne put pas résonner,
Et Davel un instant se sentit frissonner.
La lumière tombait, vacillant et moins vive.
— « Au revoir, à demain, disait chaque convive:
» Demain, c'est un grand jour! »